

Rapport de la commission des affaires extérieures au Grand Conseil

relatif au

rapport annuel 2020 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP As-So

(Du 24 novembre 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport annuel 2020 de la commission interparlementaire de surveillance LPP As-So.

Une délégation de trois député-e-s participe aux travaux de la commission interparlementaire de surveillance LPP As-So. Cette délégation est composée de :

M^{me} Patricia Borloz (LR), présidente de la délégation

M^{me} Céline Barrelet (VertPOP) M. Arnaud Durini (UDC)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 24 novembre 2021, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale portant sur l'année 2020. Elle n'a formulé aucune remarque.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, à l'unanimité des membres présents, le 24 novembre 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 24 novembre 2021

Au nom de la commission des affaires extérieures:

La présidente, Le rapporteur, A. CLERC-BIRAMBEAU A. DURINI

RAPPORT

de la Commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale aux Grands Conseils et Parlement des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura pour l'année 2020

La commission interparlementaire (CIC As-So), chargée du contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations et instituée conformément à l'article 15 du Concordat du 23 février 2011¹, composée des délégations des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura, réunie à Delémont, le 5 novembre 2021, vous transmet son rapport annuel.

Mission de la Commission interparlementaire

La commission interparlementaire de contrôle a été instituée au sens des dispositions de la CoParl² et a pour mission de contrôler les objectifs stratégiques de l'Autorité de surveillance (As-So), sa planification financière pluriannuelle, le budget et les comptes et l'évaluation des résultats obtenus. Composée de trois membres par canton, la commission a formellement été constituée lors de la séance du 22 novembre 2012, à Delémont. Le secrétariat de la commission est assuré par le Secrétariat du Parlement jurassien.

Composition de la commission et de son bureau

La composition de la commission interparlementaire n'a pas connu de changement et était ainsi la suivante en 2020 :

Délégation vaudoise

M^{me} Christine Chevalley, M. Philippe Ducommun et M. Jean-Claude Glardon. M. Ducommun était remplacé par M. Fabien Deillon en séance.

Délégation valaisanne

MM. Sylvain Défago, Bastien Forré et Pierre Contat. M. Contat était empêché lors de la séance.

Délégation neuchâteloise

M^{mes} Françoise Jeanneret, Veronika Pantillon et M. Marc-André Nardin.

Délégation jurassienne

M^{me} et MM. Rémy Meury, Dominique Froidevaux et Philippe Rottet.

Bureau

Le Bureau a été renouvelé à fin 2019 pour les année 2020 et 2021. Il était composé de M. Rémy Meury (JU), président, M. Sylvain Défago (VS), 1^{er} vice-président, et M^{me} Françoise Jeannerat (NE), 2^e vice-présidente. À noter que suite aux élections d'octobre 2020 dans le canton du Jura et à la nouvelle législature débutée le 1^{er} janvier 2020, la délégation jurassienne a été entièrement renouvelée et la présidence a été reprise par le député Claude Gerber (JU).

Activités de l'As-So et considérations de la commission

Le présent rapport, adopté en 2021, porte sur les activités de la commission en 2020 et donc sur l'examen des comptes 2019. En annexe figure le rapport annuel de l'As-So qui

¹ Concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011 entre les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura.

² Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantonales et des traités des cantons avec l'étranger

donne toutes les informations utiles sur le fonctionnement de l'institution. Les rapports annuels sont par ailleurs consultables sur le site internet de l'As-So au lien ci-après : https://www.as-so.ch/organisation/rapports

Comme cela a été décidé en 2018, la commission ne tient désormais plus qu'une seule séance annuelle. Celle-ci a eu lieu le 30 octobre 2020. Elle devait initialement se tenir à Delémont mais en raison des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de Coronavirus, la séance s'est tenue exceptionnellement en visioconférence. 11 membres y ont pris part, ainsi que Monsieur le conseiller d'État valaisan Frédéric Favre et M. Dominique Favre, directeur de l'As-So.

Organisation de l'As-So

Le conseil d'administration de l'Autorité de surveillance a été composé des conseillers d'État et ministre Frédéric Favre (président, Valais), Laurent Kurth (vice-président, Neuchâtel), Christelle Luisier Brodard (Vaud) et Nathalie Barthoulot (Jura).

L'Autorité de surveillance compte actuellement 13 collaboratrices et collaborateurs (pour 11,95 EPT), toujours sous la direction de M. Dominique Favre, directeur, M^{me} Claire-Christine Maurer, directrice adjointe, et M. Rosario di Carlo, sous-directeur. Son siège est à Lausanne. Elle dispose d'un site internet, www.as-so.ch, sur lequel figure l'ensemble des informations utiles.

Rapport annuel, comptes 2019 et budget 2021 de l'As-So

Le rapport fait état d'une diminution régulière du nombre d'institutions de prévoyance sous surveillance de l'As-So. Du côté des fondations classiques, les chiffres sont stables.

Les résultats financiers de l'année 2019 présentent un bénéfice de 30'255 francs, légèrement inférieur aux comptes 2018 et à ce que le budget 2019 prévoyait, mais les variations sont faibles.

Les charges de personnel sont moindres que prévues au budget, l'effectif n'ayant pas été complet durant toute l'année. D'autres charges ont par compte augmenté, notamment en ce qui concerne les prestations de services et les honoraires, en lien avec une opération de désinfection et de nettoyage des locaux non prévue au budget.

La différence avec les comptes 2018 ne présente qu'une variation de 0,2% pour les produits.

Les émoluments, au niveau des institutions de prévoyance professionnelle, se sont révélés en baisse de 4%. Au niveau des fondations classiques, on constate une augmentation liée au nombre d'institutions mais le total des bilans, qui est l'élément de base pour calculer les émoluments, est en baisse. Le bilan de l'As-So continue d'augmenter et atteint 3'074'000 francs dont 2'551'500 francs de capitaux propres.

Au niveau des résultats différenciés sur les deux secteurs, l'As-So fait un léger déficit sur la partie « Fondations classiques » de moins 5'000 francs et un résultat positif de 35'000 francs sur la prévoyance professionnelle. On ne peut pas considérer qu'il s'agisse d'un subventionnement croisé pour moins de 5'000 francs.

Les comptes ont été révisés pour la première fois par le Contrôle des finances du canton du Jura. Ce dernier n'a pas fait de remarque particulière ou relever d'éléments négatifs.

Par rapport au rapport annuel de l'As-So, la commission a souhaité que l'on différencie à l'avenir dans le rapport, au niveau des institutions de prévoyance en situation de découvert (présentant un taux de couverture de moins de 100%), celles qui bénéficient de la garantie d'État et les autres.

Situation de l'As-So au 30 juin 2020 et crise de COVID-19

Ne tenant plus qu'une séance annuelle, la commission interparlementaire a aussi été renseignée sur la situation intermédiaire au 30 juin 2020 et notamment sur les effets de la crise COVID dès le printemps 2020.

Au niveau de la prévoyance professionnelle et la remise des comptes, si en mars 2020 l'As-So constatait une situation honorable par rapport à l'année précédente, au 30 juin, un certain nombre d'institutions n'avait pas pu respecter les délais. La situation a été corrigée en automne et toutes les institutions seront en mesure de fournir leurs comptes dans l'année.

Au niveau du travail des collaborateurs et des contrôles effectués, l'impact COVID est faible.

Pour les fondations classiques, l'As-So ne traite que les cantons de Vaud et Neuchâtel, et une différence plus marquée a été constatée pour la réception des comptes au 30 juin. La situation devait se corriger à l'automne. En raison de l'absence pour congé maternité de collaboratrices, le traitement des dossiers a connu du retard au niveau de l'As-So.

Pour ce qui est du travail de l'As-So durant la crise COVID, la numérisation des documents mise en place en 2019 a permis aux collaboratrices et collaborateurs de faire du télétravail en ayant accès aux dossiers. Chaque employé-e dispose d'un PC portable ce qui a permis de rapidement mettre en œuvre le télétravail et les échanges en visioconférence. Le site internet a été mis à jour pour informer les fondations, notamment sur l'assouplissement de certaines règles. Les délais ont été prolongés au 31 juillet pour la remise des comptes et au 30 septembre pour la remise des procès-verbaux d'approbation.

Budget 2021 de l'As-So

Sur la base des comptes provisoires 2020 établis en septembre, le budget 2021 intègre une baisse des émoluments de 50'000 francs. Les charges de personnel sont prévues avec un effectif complet en 2021, toutefois avec la possibilité de réduire le taux d'activité pour un poste de juriste vacant. Le conseil d'administration a également demandé d'étudier une réduction du bail des locaux, en sous-louant éventuellement une partie des locaux actuels.

Enquête de satisfaction

En 2020 l'As-So a fait réaliser une enquête de satisfaction auprès des institutions, en collaboration avec l'institution identique active à Genève, permettant ainsi une comparaison. L'objectif était de savoir comment est perçue l'As-So et quelle image elle donne aux institutions. 28% des institutions sondées ont répondu.

Il apparaît que l'As-So doit travailler sur le fait d'apparaître tatillon et procédurier. Toutefois l'As-So doit éviter d'entrer la cogestion d'avoir favorisé telle ou telle décision si elle prodigue des conseils.

Au niveau des compétences de l'As-So, la majorité des réponses est favorable.

Au niveau des délais de réponse, une grande majorité des institutions sondées est satisfaite. La question est de savoir ce qui peut être fait pour être meilleur et il y a notamment des demandes de plus de contacts directs. Des améliorations seront apportées dans ce sens au site internet. Le développement d'un portail internet et l'extension du travail de manière plus électronique est aussi prévu.

Il apparaît que l'As-So doit mieux expliquer son rôle auprès des institutions, certaines attendant plus de conseil de sa part alors qu'elle est autorité de surveillance. La communication et les processus de travail seront par ailleurs retravaillés.

Conclusion

Toutes les informations utiles pour juger de la bonne gestion de l'As-So ont été mises à disposition de la commission.

La commission constate que l'As-So a su adapter son fonctionnement et a pu être très réactive dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Le nombre d'institutions sous surveillance poursuit sa baisse mais l'As-So continue de réaliser un bénéfice. Cela n'empêche pas de devoir mener des réflexions sur de possibles regroupements des autorités de surveillance. La direction et le conseil d'administration restent attentifs aux enjeux importants ces prochaines années et renseignent de manière transparente la commission à ce propos. Ils cherchent également à faire évoluer le fonctionnement de l'As-So pour répondre aux besoins et aux demandes des institutions surveillées.

Au niveau financier, l'As-So jouit toujours d'une bonne situation lui permettant d'absorber d'éventuels déficits ces prochaines années en cas d'évolution rapide des institutions de prévoyance professionnelle. La commission interparlementaire continue à suivre avec attention les questions financières et le maintien de l'équilibre financier pour les deux secteurs d'activité de l'As-So.

La commission interparlementaire remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'As-So, sa direction et son conseil d'administration de leur travail professionnel et leur capacité d'adaptation.

Pour de plus amples informations, le rapport annuel de l'As-So est disponible en annexe et en ligne, à cette adresse : https://www.as-so.ch/organisation/rapports

Delémont, le 5 novembre 2021

Au nom de la commission interparlementaire de contrôle As-So

Claude Gerber Jean-Baptiste Maître Président Secrétaire a.i.